

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance 07 septembre 2021 à 19h00 – Salle des fêtes

Présents : Mesdames ALVAREZ-NAVARRO Cécile, BOUGHOUICHE Nadia, CUCCIOLILLO Véronique, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline.

Messieurs AMIOT Anthony, FONSECA Victor, GIRAUD Marc, JULLIEN Florent, TERMOZ Nicolas

Absents / excusés : PROSEC Michel, RODRIGUEZ Philippe , WIART Claude

Validation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021

1 / Enfouissement BT/TEL Route de l'école. Affaire 19.003.390 (Tranche 1)

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés comme ci-dessous :

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
--

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 144 935 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 131 787 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **13 148 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **144 935 €**

Financements externes : **131 787 €**

Participation prévisionnelle : 13 148 €

(contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)	13 148 €
---	-----------------

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 20 069 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 7 199 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 1 239 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **11 631 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **20 069 €**
Financements externes : **7 199 €**
Participation prévisionnelle : 12 870 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du
décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)	11 631 €
---	-----------------

Il est précisé que ces travaux représentent une première tranche, la portion concernée débute du village (maison Goron) et s'arrête vers la maison Colombat.

2 / Résiliation partielle du bail à construction accordé à Alpes Isère Habitat le 28 OCTOBRE 1992 avec cession des droits de bailleur sur 5 maisons et cession des droits de preneur sur 1 maison.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par Alpes Isère Habitat concernant la résiliation du bail à construction signé le 28 OCTOBRE 1992 et dont le terme initial est le 28/10/2042, contenant cession des droits de bailleur sur 5 maisons et cession des droits de preneur sur 1 maison en vue de la réalisation de travaux sur la résidence LE PORT.

Alpes Isère Habitat doit réaliser des travaux dans cette résidence située Rue de la verte vallée, figurant au cadastre SECTION A, numéros 983, 987, 989.

Après échange avec Alpes Isère Habitat, il a été convenu de la cession des droits de bailleur avant travaux sur 5 maisons au profit d'Alpes Isère Habitat et après réalisation des travaux, de la cession des droits de preneur au profit de la commune de la 6^e maison. Ces cessions sont consenties à l'euro symbolique.

L'ordre de service pour le lancement des travaux étant prévu pour 2022, Alpes Isère Habitat sollicite la Commune pour pouvoir entamer les démarches nécessaires auprès de son notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet avec Alpes Isère Habitat et autorise le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

3 / Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de SAINT-GERVAIS sera réalisé par la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, qui sera co-signataire de la présente convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE et autorise Mr le Maire à signer cette convention.

4 / Carte unique et gratuité sur le réseau des médiathèques et bibliothèques du réseau Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Mme Cucciolillo Véronique, conseillère, référente pour la bibliothèque intercommunale St-Gervais/ Rovon, explique la mise en place de la carte unique sur l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Il est rappelé la convention entre les communes et la SMVIC pour le fonctionnement de Pass'thèque, réseau des médiathèques sur l'intercommunalité.

Pour faciliter l'accès aux bibliothèques, il est précisé qu'une carte unique et un tarif unique serait mise en place sur le territoire. Saint Marcellin Vercors Isère Communauté souhaiterait mettre en place la gratuité d'accès à toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire.

Pour ce faire, il est demandé aux communes de se positionner sur la gratuité de leur bibliothèque.

Après avoir entendu l'exposé, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la carte unique gratuite et la gratuité des inscriptions à la bibliothèque intercommunale de St-Gervais/Rovon.

5/ Délibération : convention de partenariat avec les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire

M. le Maire présente la convention de la SMVIC reçue le 06/09/2021,

Le vote est reporté. L'assemblée a besoin de plus d'information concernant le sujet, notamment le coût pour la Commune.

6 / DIA : modalités de fonctionnement suite prise de compétence PLUI par l'intercommunalité

(mail SMVIC du 03/08/2021)

Une fiche procédure a été transmise par la Smvic afin de mettre en place une gestion des DIA et le droit de préemption en lien avec leur service.

Divers :

- Service technique / départ Jordan/ recrutement
- Point budget
- Location gîte et vélo VAE
- Déplacement mode doux : prévoir une réunion de travail sur ce sujet
- Eclairage public, gestion de l'éclairage nocturne
- Groupement de commande TE38 : fourniture d'électricité
- Commission agriculture : changement du titulaire
- Ambroisie (désigner un référent)
- Moustique tigres, leptospirose,
- Chèque énergie
- Enquête publique à venir : périmètre de gestion des cours d'eau par l'association syndicale Echaillon à St-Gervais du 04/10 au 04/11/2021
- Prochain journal